

qu'une ruse de guerre pour cacher ses coupes sombres. M. Bernard serait-il comme les sauterelles de l'Égypte qui ne laissèrent après elles qu'une terre nue et désolée?

Mais je me trompe : c'est sans doute sa sollicitude pour la réputation de l'éditeur de La Mure qui fait parler M. Bernard ; peut-être est-il ce *sage ennemi*, qui, au moins, n'écrasera jamais la mouche sur le nez d'un ami. Qu'il se rassure. L'éditeur des *Ducs de Bourbon* ne se propose qu'une chose, c'est de donner le texte de La Mure qui est une *mine inépuisable* pour les érudits.

Il le purgera autant que possible des erreurs qui s'y rencontrent : pour cela faire, il consultera 1° les trois volumes in-folio des notes autographes de La Mure lesquelles lui ont servi pour son *Histoire des comtes de Forez* ; 2° les auteurs que La Mure cite à chaque page, et d'autres ouvrages plus modernes ; 3° les pièces originales citées par La Mure. Ces dernières qui sont déposées aux Archives nationales depuis la confiscation des biens du connétable ne relèvent point de la découverte de M. Bernard, comme il s'en vante, et les titres concernant nos provinces ont été signalés, dans un ouvrage imprimé il y a plus de trente ans, ouvrage très-connu, fort consulté et qui est antérieur à tous les travaux de M. Bernard. *Mais l'éditeur ne prendra pas la peine de venir les lire (à Paris) car ses études ne l'ont pas préparé à ce genre de travail, qui demande une vocation particulière.* (Le compliment n'est pas flatteur).

Pour moi je suis convaincu que si M. Bernard et l'éditeur des *Ducs de Bourbon* entraient en concours ils obtiendraient *ex æquo* le prix de paléographie. Il suffit pour cela, que tous deux possèdent cette science au même degré, et qu'ils l'aient acquise par le même procédé.

Ce sont les savants élèves de l'*École des Chartes* qui ont copié pour M. Bernard les cartulaires de Savigny et d'Âinay qu'il a publiés, et celui de Cluny que nous regrettons de n'avoir pas encore. Les mêmes élèves ont mis leur complaisance et leur savoir au service de l'éditeur, qui de cette manière peut revendiquer une vocation « *toute particulière.* » On dira peut-être que ce n'est pas par procuration qu'on peut faire des recherches fructueuses dans les archives, nous savons à quoi nous en tenir sur la valeur de cette assertion. Quant à la dernière conclusion de M. Bernard, je l'abandonne à son malheureux sort. La voici : *Le manuscrit de l'Histoire des Ducs de Bourbon est un livre de bibliothèque bon à consulter, non à publier.* Ce qui veut dire : Mettez-le dans toutes les bibliothèques, mais pour cela ne l'imprimez pas ; consultez-le, mais faites qu'il soit impossible de le consulter.

Ma tâche est finie. M. Bernard ne me reprochera pas de m'être échappé par la tangente. Je ne regrette que les mots un peu vifs qui ont pu tomber de ma plume, toute mon excuse est dans l'amour que je porte à la vérité, *amicus Plato, magis amica veritas.*